



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 24/07/20

Reçu en Préfecture le : 28/07/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du jeudi 23 juillet 2020
D - 2020 / 133

Aujourd'hui 23 juillet 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h30 à 16h35

Présidence de Mme Claudine BICHET de 16h39 à 17h18

M. le Maire et M. Nicolas FLORIAN quittent la séance de 17h16 à 17h18

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 18h10

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Guillaume MARI, Madame Nathalie DELATTRE

**Aide à la création de structures de logements spécifiques.
Opération réalisée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE.
Opération d'Intérêt National Euratlantique - ZAC Garonne
Eiffel à Bordeaux. Quartier Deschamps Belvédère- îlot
ED 1.1. Centre d'accueil et d'urgence de 45 logements
pour 90 places. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la SA d'HLM CLAIRSIENNE sollicite une subvention de la Ville de Bordeaux pour la création d'un nouveau centre d'hébergement destiné à accueillir un centre d'accueil et d'urgence (CAU) pour les personnes sans domicile fixe de 45 logements représentant 90 places, situé sur îlot ED1.1 du quartier Deschamps Belvédère au sein de la ZAC Garonne Eiffel à Bordeaux (Opération d'intérêt national Euratlantique).

Le nouveau CAU constitue la reconstitution pérenne de l'offre d'hébergement d'urgence du centre de Trégey de 70 places situé 50-52 rue Joseph Fauré. En effet, dès 2010, ce bâtiment, ancien centre de formation pour les apprentis, est mis temporairement à disposition par la Ville de Bordeaux dans le cadre du dispositif hivernal pour y réaliser un accueil d'urgence. L'Etat a souhaité en 2013-2014 que cette structure devienne permanente sous forme de CAU.

Dans le cadre du projet urbain de la ZAC Garonne-Eiffel, l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique a prévu d'ouvrir une voirie nouvelle sur l'emprise des locaux actuels pour permettre une connexion piétonne et vélo entre le quartier existant de la Bastide et le futur quartier Deschamps - Belvédère. Cet aménagement nécessite la relocalisation de cette structure au sein d'un projet immobilier mixte.

Le nouveau centre d'accueil d'urgence comprendra 45 logements pour une capacité d'accueil de 90 places, soit une augmentation de capacité de 20 places, conformément aux orientations du Plan départemental pour l'accueil des personnes défavorisées 2016-2021. Il sera confié en gestion par la SA d'HLM Clairtienne à l'association Diaconat de Bordeaux qui gère d'ores et déjà le centre actuel.

Au-delà des logements, la structure comprendra des locaux communs pour les hébergés (bagagerie, laverie, cuisine, infirmerie), des locaux pour les salariés de l'association (bureaux, salle de repos, salle d'entretien et de réunion) et des locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 29 décembre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :

- 45 logements x 7 000 euros plafonné à 300 000 euros = 300 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 300 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM CLAIRSIENNE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 juillet 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard-Louis BLANC

Plan de situation

Programme : 45 logements en structure (neuf)
Îlot ED1.1
Quartier Belvédère - Deschamps
ZAC Garonne Eiffel OIN

Opérateur : CLAIRSIENNE
Quartier : La Bastide

